

VOS DÉLÉGUÉS CGT OBTIENNENT DES NAO ENCOURAGEANTES

LES NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES SE SONT OUVERTES
EN DECEMBRE 2021.

Cette année, la CGT était déterminée à obtenir des augmentations collectives
(pas d'augmentation collective DEPUIS PLUS DE 3 ANS chez Alliade).

Propositions initiales de la CGT :



- Pour tous les salaires éligibles à la loi Fillon (jusqu'à 33 000 € annuel brut) augmentation de 100€ brut /mois
- Salaire de 33 000 à 37 700€ augmentation de 75€ brut /mois
- Salaire au-dessus de 37 700€ augmentation de 50€ brut /mois
- Augmentation de la prime vacance à 1 000€
- Augmentation du budget ASC 1% non révisable en cas de fusion
- Augmentation de la prise en charge du transport de 70% à 80%
- 3 jours enfants malades rémunérés.

Après plusieurs réunions d'échanges et de négociations,
la Direction a revu ses propositions initiales à la hausse.
Même si ces propositions ne sont pas à la hauteur de nos demandes,
la Direction a entendu nos arguments.

Nous avons obtenu :



- Une augmentation collective à compter du 1^{er} juin 2022 :
 - **2,8% d'augmentation** pour les salaires inférieurs à 25 000 € brut annuel (environ entre 600 et 700 € d'augmentation brute annuelle)
 - **2 % d'augmentation** pour les salaires entre 25 000 et 30 000 € (environ entre 500 et 600 € d'augmentation brute annuelle)
 - **1,6% d'augmentation** pour les salaires entre 30 000 et 35 000 € (environ entre 480 et 560 € d'augmentation brute annuelle)
 - **1,3% d'augmentation** pour les salaires entre 35 000 et 40 000 € (environ entre 450 et 520 € d'augmentation brute annuelle)
- Le jour de solidarité offert pour les gardiens et personnels d'immeubles
- Compte Epargne Temps ouvert à tous et plus seulement aux cadres



Pour défendre vos droits, les élus CGT sont à vos côtés

Des questions ? Simple et CONFIDENTIEL, n'hésitez pas à prendre contact avec nous par mail même si vous n'êtes pas syndiqué :

cgtalliade@gmail.com